PROJET LOCAL D'EVALUATION
LGT ROBERT WEINUM
2021-2022

PREAMBULE

- Décret no 2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.
- Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 ;
- Note de service du 29 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 ;

Ce projet d'évaluation concerne le cycle terminal de l'élève au lycée.

Il expose des principes communs tout enreconnaissant les différences de logique interne des matières, spécialités et options.

II a été construit en équipe pédagogique par l'intermédiaire des conseils d'enseignement et du conseil pédagogique et précise l'ensembledesévaluations,réaliséesdurantletempsscolaireouàlamaison,quelesprofesseurseffectuentdanslecadre deleursenseignements.

Cesontcesévaluationsquidéterminentlesmoyennestrimestriellesdesélèves prises encomptedanslecontrôlecontinu.

L'enseignant est souverain dans son évaluation.

Si une note peut être expliquée, elle ne peut en aucun cas faire l'objet d'une demande de révision ou de modification, sauf erreur confirmée par l'enseignant.

Enfin, si ce travail collégial aboutit à la définition de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats du lycée, il doit également permettre les marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves et prendre en considération le « droit à l'erreur » sans lequel les apprentissages ne peuvent avoir lieu.

Les moyennes trimestrielles déterminent la part du contrôle continu 40% pour le baccalauréat, les 60% autres déterminées par les épreuves terminales. (Philosophie, Français, Grand Oral, Spécialités)

Les moyennes trimestrielles sont remontées dans le LSL et dans PARCOURSUP (3 trimestres de 1ère et 2 de Tle)

Principescommuns:

- **Au moins 3 évaluations par élève pour former une moyenne trimestrielle représentative** (sauf EPS : moyenne des trois épreuves de l'année, EMC, SES).
  Cette disposition ne s'applique pas dans des situations indépendantes de la volonté de l'établissement ou cas de force majeure (absence de longue durée d'un enseignant non remplacée, impossibilité liée à la tenue du calendrier scolaire...).
- Les évaluations sont de formes différentes, l'Oral ayant toute sa place.
- Les évaluations peuvent avoir une importance différente dans le calcul de la moyenne (coefficient ou pourcentage).
- **Au moins deux organisations** d'épreuves communes seront posées dans le calendrier pédagogique annuel.

I. PROJET D'EVALUATION PAR MATIERE SPECIALITE ET OPTION.

1. Matières du Tronc commun

Matières	Projet Evaluation 1ère		Projet Evaluation Terminale	
	Principes généraux	**Evaluation sommative**	**Evaluation formative**	**Evaluation formatrice**
Langues LVA-LVB	Pour aider les élèves à progresser, avec sérénité, chaque professeur : -évalue ses classes selon un calendrier spécifique (selon la progression, la disponibilité intellectuelle et affective de chaque groupe) -s'adapte à son public d'apprenant et définit ses propres attentes dans le respect des programmes et des compétences attendues. L'évaluation est cohérente, progressive, critériée, explicitée, et conforme au Cadre européen et au LSL.	Environ, trois évaluations sommatives de compétence par trimestre pour obtenir une moyenne certificative significative, sur 3 activités langagières différentes(**CO, EOC, EOI, EE, CE**). La part de ces évaluations dans la moyenne sera majoritaire : Coef.2 ou + La progressivité de l'évaluation sur le cycle terminal est définie dans les grilles officielles d'évaluation. En série technologique, L'**ETLV** est consacré à l'oral et les notes sont incluses dans les notes de LV. La part de l'ELV ne dépasse pas un tiers de la moyenne globale en LV	Des évaluations formatives diverses (contrôle de connaissance, tâche orale, devoir maison, tâches intermédiaires) pourront être proposées. Avec -appréciations, ou -associée à une compétence du référentiel/LSL, ou -note chiffrée pondérée inférieure aux évaluations sommatives.	**Des auto-évaluations et des co-évaluations par les pairs pourront être utilisées.** Des appréciations régulières seront données à chaque élève pour l'aider à progresser.
	Sur l'année, un équilibre entre oral et écrit sera privilégié.		**Niveau du Cadre en fin de Terminale : LVA : B2 – LVB: B1**	
	Niveau du Cadre en fin de 1ère: LVA : B1-B2 - LVB: A2-B1 6 notes par an minimum sauf cas exceptionnel – épreuve de remplacement dès deux notes manquantes par trimestre. Des devoirs communs pourront éventuellement être organisés lors des semaines particulières et banalisées prévues à cet effet. Sujets BNS ou autres sujets similaires avec documents authentiques – grilles officielles du BO		Des évaluations seront menées au T3 pour attester le niveau de compétence en langue dans 5 activités langagières, sur des créneaux organisés et prévus à cet effet : Compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit ; expression de l'écrit, expression de l'oral en continu et interaction. En section technologique, cette attestation est organisée dans le cadre de l'ETLV et sur les thèmes traités dans ce sous-module de la LV.	
Français	Dans le cadre du bac, la moyenne en français n'est pas incluse dans la moyenne du contrôle continu puisque l'évaluation est intégralement certificative (2 épreuves EAF,écrit et oral, en fin de Première). Cependant, la moyenne de français en Première est particulièrement prise en compte dans l'élaboration du dossier de l'élève par le dispositif Parcours sup, puisque que c'est une des seules matières dont le cycle d'évaluation est arrivé à son terme au moment de la clôture des saisies de vœux sur la plateforme d'orientation postbac en mars. **-Evaluations écrites** - 3 par trimestre : -> évaluations de connaissances -> tests de lecture -> devoirs sur table de 1 ou 2h, sur les exercices (partiels) du bac* -> devoir commun + bac blanc (février)* **-Evaluations orales** - 1 par trimestre : -> récitations F18-> exposés/présentations -> bac blanc (février)*			
Philosophie			3 notes/trimestre. :3 évaluations de 2h en classe au minimum. + plusieurs devoirs à la maison pour les élèves volontaires : seules les meilleures notes de ces devoirs à la maison sont retenues. **1 bac blanc dans l'année.**	
Enseignement Scientifique	-Evaluations sommatives à complexité croissante tirées de la BNS -Evaluations à moindre enjeu sommatif (type QCM, exercice non bac, oral, recherches)		Evaluations tirés de la BNS -Devoirs sommatifs pluridisciplinaires -Autres situations à moindre enjeu sommatif : DM, exposé oral, analyse documentaire …	

EMC	L'équipe accordera une large place au débat, au travail collectif, à la recherche documentaire, au sens critique et au travail individuel. En première comme en terminale, il y aura au moins une note par trimestre qui portera sur un travail collectif, une qui portera sur un travail oral, et une qui portera sur une recherche documentaire.	
Hist-géo	1) Nombre d'évaluations : une moyenne trimestrielle pour être significative doit reposer sur au moins trois évaluations écrites ou orales dans les filières générales ; deux dans les filières technologiques. Ces évaluations porteront sur des analyses de documents, des questions problématisées et des productions graphiques en filière générale ; sur des questions de connaissances et des questions sur documents en filière technologique. En cas d'un nombre insuffisant de notes portant sur des évaluations certificatives, une épreuve ponctuelle sera organisée. Ce nombre insuffisant sera fixé à l'appréciation de l'équipe.	
	2) critères d'évaluations : les évaluations porteront sur les objectifs d'apprentissage et les capacités présentées dans le bulletin officiel Les capacités de référence sont celles figurant dans le guide de l'évaluation et dans le livret scolaire de l'élève	
	3) Formes de l'évaluation : les enseignants veilleront à construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente. Les apprentissages seront régulièrement évalués pour permettre aux élèves de progresser. En plus des devoirs sur table portant sur les compétences citées au point 1), des devoirs à la maison pourront être évalués pour rendre visible l'engagement des élèves. L'équipe est favorable à un devoir commun par an, portant sur un sujet BNS.	
Mathématiques (Technologie)	3 évaluations sommatives écrites seront réalisées en classe dont un devoir commun (qui sera issu de la BNS). Différentes formes d'exercices : questions flash, exercices avec questions intermédiaires, qcm, exercices à prise d'initiative. Les évaluations sommatives seront prises en compte avec un coefficient 6. 2 évaluations formatives compteront avec un coefficient 3. Les devoirs maison auront un coefficient 1.	2 évaluations sommatives écrites seront réalisées en classe dont un devoir commun (qui sera issu de la BNS). Différentes formes d'exercices : questions flash, exercices avec questions intermédiaires, qcm, exercices à prise d'initiative. Les évaluations sommatives seront prises en compte avec un coefficient 6. Au moins 1 évaluation formative comptera avec un coefficient 3. Les devoirs maison auront un coefficient 1.
EPS	2 évaluations par trimestre :	
	1ères:	**Terminales:**
	-<u>une note globale</u> d'engagement, assiduité, tenue de fiche (ne révèle pas le niveau de pratique). - <u>une note certificative</u> qui révèle le niveau atteint.	*****<u>Contrôle continu</u> : **40%** de la note du bac : 1 note globale obtenue à partir de la note de CCF minorée ou majorée en fonction des critères suivants : engagement, assiduité, esprit d'équipe, de tenue des fiches d'observation et de suivi de travail, connaissance des règles, capacités d'analyse, respect des règles de sécurité.
	-<u>une note certificative</u> qui révèle le niveau atteint.	* <u>Epreuves finales</u> : **60%** de la note du bac : Contrôle en Cours de Formation (CCF) trimestriel (3T) qui révèle le niveau atteint dans l'activité enseignée à partir de la fiche référentielle de l'Activité Physique et Sportive (APS) avec les Attendus de fin de lycée 1 (AFL 1 : Performance), AFL 2 (s'entrainer individuellement et collectivement pour réaliser une performance, tenue fiche de recueil de données, carnet d'entrainement) et AFL 3 (rôles sociaux qui permettent un fonctionnement collectif ou interindividuel : arbitre, coach, aide, observateurs, organisateurs).
	-**Absence non justifiée à la certification** : la moyenne trimestrielle sera la **note globale** du trimestre **divisée par 2**.	- **Absence non justifiée au CCF** (absence de certificat médical, de convocation administrative ou de justificatif pour problème médical) sanctionnée par un **0** au CCF concerné.
	Pour l'évaluation, utilisation des **fiches référentielles par APS** en 1ère et Terminale.	**Epreuves adaptées** si besoin (marche à la place de 1/2Fond)

2. Spécialités Voie générale et Option

<table>
<tr><td>Mention Européenne</td><td>L'évaluation comportera des évaluations écrites et orales de type étude de document</td><td>L'évaluation comportera des évaluations écrites et orales de type étude de document</td></tr>
<tr><td>LCA</td><td colspan="2">
<table>
<tr><th></th><th colspan="2">Situations</th><th>Tâches</th><th>Fréquence</th><th>Coef</th></tr>
<tr><td>Évaluations de vocabulaire</td><td>Ecrit</td><td>Individuel</td><td>Mémorisation 6 à 10 mots</td><td>Hebdomadaire</td><td>1</td></tr>
<tr><td>Évaluations de langue</td><td>Ecrit</td><td>Individuel</td><td>Validation de l'appropriation d'une notion de langue par des exercices</td><td>Mensuelle</td><td>1</td></tr>
<tr><td>Portfolio</td><td>Oral</td><td>Collectif</td><td>Analyse comparée texte/image</td><td>Trimestrielle</td><td>2</td></tr>
<tr><td>Projet de fin de séquence</td><td>Oral et Ecrit</td><td>Collectif</td><td>Création finale basée sur la synthèse des notions abordées (une cité romaine, une cosmogonie…)
-> imagination
- > réinvestissement des notions de langagières (traduction ou analyse de textes, utilisation du lexique...)</td><td>Trimestrielle</td><td>2</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Arts Plastiques</td><td colspan="2">L'évaluation se base sur les 4 compétences du cycle 4, en relation avec les deux domaines du programme limitatif, comprenant l'analyse de 4 œuvres imposées, étendues à d'autres œuvres laissées au choix de l'enseignant et articulées autour des grandes questionsliées aux deux domaines travaillés.
Etant donné le peu de notes données par trimestre, se situant entre deux et quatre selon l'ampleur des projets et des questions travaillées, TOUTES les notes seront considérées comme certificatives.
Il est prévu en cours d'année de première, un devoir type bac à l'écrit, et une épreuve orale sur un projet abouti laissé au choix de l'élève.
Les deux domaines, les 4 œuvres obligatoires, ainsi que les grands objectifs des deux années de spécialités sont exposés et expliqués aux élèves dès la première séance.</td></tr>
<tr><td>Spécialité Musique</td><td colspan="2">Evaluation diagnostic de début de séquence : non certificative.
Évaluation de projet musical = implication dans les projets musicaux de la séquence, collectifs et individuel - Notée sur 20 - Certificative - Basée selon les critères suivants : responsabilité/créativité/technicité/coopérativité Évaluations formatives - Tests de connaissances - Tests de compétences auditives et vocales (écrit et oral) - Travaux pratiques à l'oral (école inversée, billet, pitch, exposé) - Exercices d'écoute pratiques à l'écrit (grilles de commentaires simples ou comparés) 4 notes sur 10 dans le trimestre seront certificatives, donnant deux totaux sur 20
Évaluations sommatives - À chaque fin de séquence, un commentaire rédigé sur table est programmé.
En terminale Spécialité, il s'agit d'un type bac de 3h. - C'est une note certificative sur 20 - En cas d'absence d'un élève, il rattrapera le devoir sur un créneau surveillé par le professeur le samedi matin</td></tr>
<tr><td>Mathématiques Complémentaires</td><td></td><td rowspan="2">Un minimum de 2 évaluations sommatives écrites seront réalisées en classe. Différentes formes d'exercices : questions flash, exercices avec questions intermédiaires, qcm, exercices à prise d'initiative.

Les évaluations sommatives seront prises en compte avec un coefficient 8. 2 évaluations formatives compteront avec un coefficient 4. Les devoirs maison auront un coefficient 1.</td></tr>
<tr><td>Mathématiques Expertes</td><td></td></tr>
<tr><td>DGEMC</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Physique-Chimie</td><td>-75 % d'évaluations sommatives tirées de la BNS
-25 % d'évaluations expérimentales et/ou orales avec des groupes de faible effectif (24) et sous couvert de moyens matériels suffisants.
Des évaluations diagnostiques et formatives sont envisagées au début et au cours de chaque thème.
Une progression commune des enseignements sur tous les niveaux et une organisation des thèmes en spirale ont été arrêtées.</td><td>75 % d'évaluations sommatives tirées de la BNS
-25 % d'évaluations expérimentales et/ou orales avec des groupes de faible effectif (24) et sous couvert de moyens matériels suffisants.
Des évaluations diagnostiques et formatives sont envisagées au début et au cours de chaque thème.
Une progression commune des enseignements sur tous les niveaux et une organisation des thèmes en spirale ont été arrêtées.</td></tr>
<tr><td>SVT</td><td>Evaluations de type épreuve terminale du bac à fort coefficient. (Dont deux devoirs communs)
-Evaluations variées (exercice non bac, QCM de connaissances, travail de recherches) à plus faible coefficient.</td><td>Évaluations de type épreuve terminale du bac (synthèse de connaissance ou exploitation des documents) qui correspondent à 75% de la note du bulletin. Dont un devoir commun et un bac blanc.
-Evaluation capacités expérimentales (travaux pratiques). Dont un ECE blanc.</td></tr>
</table>

SVT	-Evaluations sur les capacités expérimentales (travaux pratiques). -Ces évaluations représenteront 25% de la moyenne du bulletin. Les évaluations seront en nombre suffisant, se basant sur la progressivité des élèves et sur les compétences du livret scolaire du lycée.	- Ces évaluations représenteront 25% de la moyenne du bulletin. -Les évaluations seront en nombre suffisant, se basant sur la progressivité des élèves et sur les compétences du livret scolaire du lycée
NSI	• Chaque trimestre, les élèves seront évalués à partir d'un minimum de 4 notes dont 2 évaluations sommatives. • Un mini-projet trimestriel, réalisé en groupe, sera évalué au niveau de l'investissement de chacun, de la qualité des échanges, de la pertinence de la solution apportée au problème. La note attribuée comptera pour le quart de la moyenne trimestrielle. • Les évaluations sommatives et formatives pourront prendre différentes formes : questionnaires à choix multiples, questions flash, exercices avec questions intermédiaires, exercices avec prise d'initiative, exercices pratiques de programmation, exposés..	
Mathématiques	-Les élèves seront évalués à partir d'un minimum de 4 notes durant le trimestre dont 2 évaluations sommatives. Par ailleurs, aux second et troisième trimestre, l'une de ces 4 notes sera celle d'une évaluation commune à l'ensemble des classes du niveau ou des groupes de spécialité. - Les évaluations sommatives et formatives pourront prendre différentes formes : questions flash, exercices avec questions intermédiaires, questionnaires à choix multiples, exercices à prise d'initiative.	-Les élèves seront évalués à partir d'un minimum de 4 notes durant le trimestre dont 2 évaluations sommatives. Par ailleurs, aux second et troisième trimestre, l'une de ces 4 notes sera celle d'une évaluation commune à l'ensemble des classes du niveau ou des groupes de spécialité. - Les évaluations sommatives et formatives pourront prendre différentes formes : questions flash, exercices avec questions intermédiaires, questionnaires à choix multiples, exercices à prise d'initiative.
Humanités, Littérature et Philosophie	L'enseignement de spécialités est évalué à l'écrit et à l'oral. Pour les élèves validant la spécialité en 1ere, évaluation finale et certificative à l'écrit, éventuellement avec sujet tiré de la banque nationale (BNS).	En terminale : épreuve en mars à l'écrit + grand oral en juin

	Principes généraux	**Evaluation sommative**	**Evaluation formative**	**Evaluation formatrice**
LLCER Anglais Espagnol Créole AMC	Pour aider les élèves à progresser, avec sérénité, chaque professeur : -évalue ses classes selon un calendrier spécifique (selon la progression, la disponibilité intellectuelle et affective de chaque groupe) -s'adapte à son public d'apprenant et définit ses propres attentes dans le respect des programmes et des compétences attendues. L'évaluation est cohérente, progressive, critériée, explicitée, et conforme au Cadre européen et au LSL.	Environ, trois évaluations sommatives de compétence par trimestre pour obtenir une moyenne certificative significative, sur 3 activités langagières différentes (**CO, EOC, EOI, EE, CE**). La part de ces évaluations dans la moyenne sera majoritaire : Coef.2 ou + La progressivité de l'évaluation sur le cycle terminal est définie dans les grilles officielles d'évaluation. En série technologique, L'**ETLV** est consacré à l'oral et les notes sont incluses dans les notes de LV. La part de l'ELV ne dépasse pas un tiers de la moyenne globale en LV	Des évaluations formatives diverses (contrôle de connaissance, tâche orale, devoir maison, tâches intermédiaires) pourront être proposées. Avec -appréciations, ou -associée à une compétence du référentiel/LSL, ou -note chiffrée pondérée inférieure aux évaluations sommatives.	**Des auto-évaluations et des co-évaluations par les pairs pourront être utilisées.** Des appréciations régulières seront données à chaque élève pour l'aider à progresser.
	Sur l'année, un équilibre entre oral et écrit sera privilégié.		**Niveau du Cadre en fin de Terminale : C1**	
	Oral : Reprisesdedébutdecours.Selonlesbesoins,desprésentationsoralesdiverses,débats,tablesrondes,exercicesdedictionetjeuxderôle. Utilisationdesoutilsnumériques(capturesaudioetvidéos),outilsdeprésentation. 6 notes par an minimum sauf cas exceptionnel – épreuve de remplacement dès deux notes manquantes par trimestre			

HGGSP	Les évaluations seront principalement du type dissertation et étude critique de document. Elles porteront aussi sur la préparation du Grand oral. Pour le Grand Oral, les évaluations orales respecteront la progressivité des apprentissages et tendront vers l'exercice du grand oral

SES	● Nombre d'évaluations : suffisant pour que les moyennes trimestrielles et la moyenne annuelle soient significatives. Au minimum 2 notes par trimestre. ● Formes et modalités des évaluations variées : à l'écrit et à l'oral ; individuelles et en groupes. ● Afin de prendre en compte tous les efforts faits par les élèves, tout type d'évaluation peut faire l'objet d'une note : évaluation au début du chapitre (évaluation diagnostique), en cours de chapitre (évaluation formative) ou à la fin du chapitre (évaluation sommative). ● Pour que la moyenne reflète le niveau d'acquisition des élèves, les notes ont des coefficients. Ces coefficients permettent de donner plus d'importance aux évaluations en fin de chapitre. ● Les évaluations sont l'occasion d'évaluer spécifiquement les compétences au fur et à mesure. L'apprentissage des compétences est également valorisée dans la moyenne et dans le livret scolaire de l'élève. Les compétences évaluées sont les suivantes : Mobiliser les connaissances exigibles /Analyser et exploiter des documents / Construire une argumentation / Maîtriser son expression écrite / Maîtriser son expression orale. Lors des évaluations, les compétences peuvent être plus détaillées mais elles entrent dans ces 5 champs de compétences. ● En raison de la diversité des profils d'apprentissage, les élèves d'une même classe peuvent ne pas avoir le même nombre de notes ou bien avoir été notés sur des exercices différents. ● Un élève absent à un devoir se verra proposer un devoir à son retour mais seulement dans la mesure où les moyens le permettent (durée de l'évaluation par exemple). ● Un élève n'ayant pas une moyenne significative devra passer une épreuve de rattrapage, soit en fin de trimestre, soit fin d'année scolaire. Cette épreuve sera obligatoire. ● Les élèves disposant d'un tiers-temps doivent pouvoir en disposer mais cela ne peut pas s'appliquer à chaque évaluation. Il revient à l'enseignant de proposer un sujet plus court à ces élèves.

3. Spécialités Voie Technologique

ST2S / ST2S	Un nombre suffisant de notes par trimestre, avec des évaluations différentes et la possibilité de devoirs en groupe (compétence « travailler en équipe et faire preuve d'initiative »). Evaluation des compétences du LSL : « analyser des données, des documents » ; « mobiliser les connaissances » ; « développer une argumentation structurée à l'écrit » La compétence « développer une argumentation structurée à l'oral » est évaluée de manière transversale toute l'année afin de préparer le grand oral en Terminale.	Un nombre suffisant de notes par trimestre. Des évaluations différentes, dont au moins deux sujets type bac dans l'année en Terminale, avec des coefficients valorisés pour les sujets type bac. Possibilité de devoirs en groupe (compétence « travailler en équipe et faire preuve d'initiative »). Evaluation des compétences du LSL : « analyser des données, des documents » ; « mobiliser les connaissances » ; « développer une argumentation structurée à l'écrit » La compétence « développer une argumentation structurée à l'oral » est évaluée de manière transversale toute l'année afin de préparer le grand oral. La compétence « Expliciter une démarche d'étude, de projet » sera évaluée après les épreuves de spécialité de mars.
ST2S /BPH	Un nombre suffisant de notes par trimestre, avec des évaluations différentes, et la possibilité de devoirs en groupe (compétence « travailler en équipe et faire preuve d'initiative »). Evaluation des compétences du LSL : « analyser des données, des documents » ; « mobiliser les connaissances » ; « développer une argumentation structurée à l'écrit ». Evaluation des compétences plus spécifiques de BPH : «Exploiter les données expérimentales et les ressources documentaires », « Développer une argumentation structurée à l'écrit et à l'oral », « Maîtriser le vocabulaire scientifique et médical », « Mobiliser les connaissances et développer des raisonnements pour expliquer le fonctionnement de l'organisme humain ».	Un nombre suffisant de notes par trimestre. Des évaluations différentes, dont au moins deux sujets type bac dans l'année en Terminale, avec des coefficients valorisés pour les sujets type bac. Possibilité de devoirs en groupe (compétence « travailler en équipe et faire preuve d'initiative »). Evaluation des compétences du LSL : « analyser des données, des documents » ; « mobiliser les connaissances » ; « développer une argumentation structurée à l'écrit » Evaluation des compétences plus spécifiques de BPH : «Exploiter les données expérimentales et les ressources documentaires », « Développer une argumentation structurée à l'écrit et à l'oral », « Maîtriser le vocabulaire scientifique et médical », « Mobiliser les connaissances et développer des raisonnements pour expliquer le fonctionnement de l'organisme humain ».
STMG	Chaque trimestre et dans toutes les disciplines technologiques de la série STMG à savoir les sciences de gestion et numériques, le management et Droit-économie, les élèves effectueront trois évaluations certificatives. Il s'agira de devoirs sur table et d'exposés oraux avec une complexité progressive. Des évaluations formatives (devoirs maison, questionnaires à choix multiples etc..) seront réalisées en nombre suffisant pour permettre le développement des compétences. Au troisième trimestre, une des trois évaluations certificatives sera organisée en devoir commun avec un coefficient supérieur aux devoirs sur table. Un rattrapage sera organisé pour les élèves n'ayant réalisé que 2 évaluations certificatives par trimestre	Chaque trimestre et dans toutes les disciplines technologiques de la série STMG à savoir, le Management, les spécialités et Droit-économie, les élèves effectueront trois évaluations certificatives. Il s'agira de devoirs sur table et d'exposés oraux avec une complexité progressive. Des évaluations formatives (devoirs maison, questionnaires à choix multiples etc…) seront réalisées en nombre suffisant pour permettre le développement des compétences. Au premier et troisième trimestre, une des trois évaluations certificatives sera organisée en devoir commun. Au second trimestre la troisième évaluation certificative prendra la forme d'un bac blanc. Les devoirs communs et bac blanc auront un coefficient supérieur aux devoirs sur table. Un rattrapage sera organisé pour les élèves n'ayant réalisé que 2 évaluations certificatives par

		trimestre.
STI2D	I2D : Minimum de 2 évaluations sommatives***coef. 3*** par trimestre sur le contrôle de connaissances de fin de séquence en classe entière. Minimum de 2 évaluations formatives***coef 1*** par trimestre égales à la moyenne obtenue aux activités notées en groupe pour chaque séquence et sur les exercices de séquence réalisés en classe entière. IT : Minimum de 3 notes ***coef. 2*** par trimestre qui porteront sur un ou des projets en groupe pouvant être à l'oral et/ou à l'écrit. **Types d'évaluations en IT :** - productions individuelles ou collectives, - des exposés oraux réalisés à l'occasion de revue(s) de projet ; - des activités de maquettage numérique relatives à l'élaboration de modèle(s) de représentation ou de simulation de toute nature ; - des réalisations matérialisant tout ou partie de prototype(s) ; - des travaux écrits au format papier ou numérique. **Types d'évaluations en I2D :** - productions individuelles ou collectives des travaux écrits au format papier ou numérique ; - des exposés oraux ; - des activités de maquettage numérique relatives à l'élaboration de modèle(s) de représentation ou de simulation de toute nature ou encore des réalisations matérialisant tout ou partie de prototype(s). **Projet de fin d'année en IT :** Projet de fin d'année : travail fourni en projet et présentation individuelle finale 20min (10+10	2I2D : Minimum de 2 évaluations sommatives***coef. 3*** par trimestre qui porteront sur le contrôle de connaissances de fin de séquence en tronc commun. Minimum de 2 évaluations formatives***coef 1*** par trimestre égales à la moyenne obtenue aux activités de spécialité SIN/AC de chaque séquence et sur les exercices de séquence réalisés en tronc commun. **Types d'évaluations en 2I2D :** - activités expérimentales, - travaux écrits au format papier ou numérique, - exposés oraux réalisés à l'occasion de revue(s) de projet, - activités de maquettage numérique, - réalisations matérialisant tout ou partie de prototype(s). L'évaluation de rattrapage se fera en fin d'année si nécessaire et pourra reprendre des compétences vues durant toute l'année scolaire. Il lui sera attribué un coefficient de 6 en remplacement de toutes les notes d'un ou de plusieurs trimestres à rattraper. Oral et Grand Oral : Évalués lors des évaluations formatives, des activités en groupes, des revues de projets

II. PROTOCOLE DE GESTION DES ABSENCES LORS DES EVALUATIONS

1. Rappel du cadre réglementaire

NSdu28juillet2021

Pouravoirdu sens et être réellementreprésentative du niveaud'unélève,en particulieren tant que candidatscolaireau baccalauréat,une moyennedoit nécessairement être construiteàpartir d'unepluralitéde notes.

Lecontrôlecontinuimposeunrespectscrupuleuxdel'obligationd'assiduitéprévueparl'articleL.511-1duCodedel'éducation.

Un suiviattentifde l'assiduitédes élèves estmis en placedans chaque établissementaccueillantdes candidatsscolairesafind'anticiperlesdifficultéséventuellesdeconstitutiondesmoyennes.

Lorsquel'absenced'un élèveauneévaluationestjugéeparsonprofesseurcommefaisantporterunrisqueàlaréprésentativitédesa moyenne,unenouvelleévaluationestspécifiquementorganiséeàsonintention.

Si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement (...)

Il appartient au chef d'établissement, avec l'appui des services juridiques du rectorat d'établir si les justificatifs présentés par l'élève permettent de qualifier la force majeure et de reconnaître ;

III. AMENAGEMENTS POUR LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les travaux organisés pour évaluer le travail des élèves dans le cadre du contrôle continu doivent prendre encompte les adaptations et aménagements dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisé (PAP), desprojets d'accueil individualisé (PAI) ou des projets personnalisés de scolarisation (PPS). Les aménagements sontprévusparlafichedesynthèseréaliséeàl'issuedelaréuniond'équipedesuivi descolarisation(RESS).